



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN/ISA COLLECTION

A/C.5/32/28

27 octobre 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Demandes de crédit révisées au chapitre 22 L.1 (Commission de la fonction publique internationale) et prévisions de recettes révisées au chapitre 2 des recettes (Recettes générales)

Rapport du Secrétaire général

Chapitre 22 L.1 - Commission de la fonction publique internationale (CFPI)

1. Le paragraphe 2 de l'article 21 du statut de la Commission de la fonction publique internationale, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974 prévoit que "le budget de la Commission est inclus dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de budget est établi par le Secrétaire général après consultation avec le Comité administratif de coordination, sur la base des propositions de la Commission".
2. Un montant de 3 168 200 dollars, correspondant au maintien des ressources approuvées pour 1976-1977, était prévu à titre provisoire au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 au titre de la Commission de la fonction publique internationale, au chapitre 22 L (A/32/6, par. 22.263 à 22.266), en attendant l'issue des consultations qui devaient avoir lieu avec le Comité administratif de coordination (CAC) au sujet des propositions budgétaires de la Commission pour l'exercice 1978-1979. Ces consultations sont maintenant terminées, et les demandes de crédit révisées, approuvées par le CAC, sont présentées dans les annexes ci-jointes.
3. Conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale à sa trente et unième session au sujet des recommandations découlant de l'étude du régime des traitements des Nations Unies à laquelle avait procédé la Commission (A/RES/31/141), et sous réserve de toute autre décision que l'Assemblée pourrait prendre à ses trente-deuxième et trente-troisième sessions, la Commission continuera d'étudier les autres réformes qu'il serait possible d'apporter au régime, ainsi qu'un certain nombre de questions spécifiques qui lui ont été renvoyées par l'Assemblée (par exemple, le système des ajustements, les indemnités à la cessation de service et l'indemnité pour frais d'étude). Elle poursuivra ses travaux en vertu de l'article 11 de son statut, afin d'élaborer une méthodologie pour la détermination

des conditions d'emploi des agents des services généraux et, en vertu de l'article 12, pour recommander un barème de traitements pour les fonctionnaires de cette catégorie dans les divers lieux d'affectation où des organisations ont leur siège. Elle poursuivra la tâche qu'elle a entreprise en 1977 en vertu des articles 13 à 15 de son statut (classement des postes, normes et procédures en matière de recrutement, organisation des carrières, formation et appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires, statuts du personnel communs). La Commission doit se réunir en session ordinaire deux fois par an et le travail à effectuer en ce qui concerne tant les sessions de la Commission que ses travaux en cours (classement des lieux d'affectation aux fins des ajustements, indemnité de subsistance) sera exécuté par le personnel ordinaire de son secrétariat et par des consultants.

Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1977)

Commission

Personnel temporaire pour les réunions

4. Le montant demandé à ce titre peut être réduit de 17 400 dollars du fait que les besoins pendant l'exercice biennal 1976-1977 ont été moins importants qu'il n'avait été prévu; ceci est dû principalement au fait que le Comité consultatif pour les questions concernant les ajustements a tenu une session de moins qu'il n'avait été envisagé.

Frais de voyage des représentants

5. Un montant supplémentaire de 34 900 dollars est demandé du fait que la Commission tiendra deux sessions de trois semaines pendant chacune des deux années de l'exercice (une par an à New York et une par an au siège de l'une des organisations participantes). En outre, le Comité consultatif pour les questions concernant les ajustements tiendra chaque année une session de dix jours.

Travaux d'imprimerie à l'extérieur

6. Le montant demandé à ce titre peut être réduit de 28 200 dollars étant donné qu'il est apparu à l'expérience que la plupart des documents de la Commission peuvent être reproduits dans les ateliers du Secrétariat.

Honoraires

7. Par sa résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974, l'Assemblée générale a approuvé les propositions administratives et budgétaires concernant la Commission, telles qu'elles avaient été présentées par le Secrétaire général 1/, sous réserve

1/ A/9738/Add.1 et Add.1/Corr.1.

des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 2/. En recommandant le montant de la rémunération à verser au Président et au Vice-Président de la Commission (honoraires de 45 000 dollars chacun, plus une indemnité spéciale de 5 000 dollars par an pour le Président), le Comité consultatif avait noté qu'étant donné que le système des ajustements ne s'appliquerait pas aux honoraires de ces deux membres à plein temps de la Commission, ce montant devrait être revu par l'Assemblée générale à intervalles appropriés. Sur la base d'une évaluation des hausses du coût de la vie intervenues depuis 1974, un montant supplémentaire de 36 000 dollars est demandé pour augmenter les honoraires du Président et du Vice-Président de 9 000 dollars par an à compter du 1er janvier 1978, ce qui porterait le montant des honoraires à 54 000 dollars par an.

Secrétariat

Poste nouveau

8. Un poste de la classe P-2/1 est demandé pour un statisticien adjoint de première classe à la Section du coût de la vie; il doit permettre à la Section d'absorber le volume de travail accru escompté sans que la qualité technique de son travail n'en souffre. Le volume de travail afférent aux enquêtes sur le coût de la vie effectuées par la Section aux fins de l'élaboration de l'indice des ajustements a augmenté et continuera d'augmenter en raison a) de l'inflation rapide qui exige des contrôles plus fréquents, et b) de la création de nouveaux lieux d'affectation.

Reclassement

9. Il est proposé de reclasser de G-4 à G-5 le poste de l'assistant personnel du Président de la Commission. Compte tenu de l'expérience des deux années écoulées, il est maintenant manifeste que ce poste devrait être un poste d'assistant personnel plutôt qu'un poste de secrétaire. Le Président maintient des contacts permanents au niveau le plus élevé avec les missions permanentes et les chefs de secrétariat des organisations participantes. Son assistant est appelé à recevoir des appels téléphoniques, fixer des rendez-vous et s'occuper de la correspondance dans trois langues.

Personnel temporaire affecté à des tâches générales

10. Le crédit ouvert pour 1976-1977 comprenait des montants pour des fins précises, par exemple pour tenir compte d'un chevauchement entre les nouveaux et les anciens titulaires d'un poste D-1 et d'un poste P-5 pendant cinq mois, pour le remplacement d'un agent des services généraux en congé de maladie de longue durée, et pour une contribution au coût des services de sécurité. Le montant demandé à ce titre pour le prochain exercice biennal peut donc être réduit de 27 000 dollars. Le montant de 17 300 dollars demandé pour le prochain exercice biennal, aux taux de 1978-1979, serait utilisé aux fins suivantes :

- i) Remplacement des fonctionnaires en congé de maladie de longue durée;
- ii) Personnel supplémentaire pour absorber le volume de travail accru en période de pointe à l'occasion de la préparation des enquêtes de la Commission;
- iii) Personnel supplémentaire pour l'exécution d'enquêtes importantes sur le logement et le coût de la vie à New York et à Genève.

11. Aucun montant supplémentaire n'est demandé au titre des contributions du personnel au chapitre 25 des dépenses, car le montant nécessaire à cette fin pour le poste nouveau et le reclassement proposés serait compensé par les réductions prévues au titre du personnel temporaire.

Consultants et frais de voyage

12. Aucun accroissement des ressources n'est proposé à ces deux rubriques. Les montants demandés (285 100 dollars au total, aux taux de 1978-1979) seraient utilisés aux fins suivantes :

a) Consultants (234 900 dollars)

- i) Etude des équivalences entre les classes des fonctionnaires des Nations Unies et celles de la fonction publique des Etats-Unis : deux consultants (classe P-5/D-1) pendant quatre mois chacun, y compris les frais de voyage;
- ii) Etude complémentaire sur la rémunération totale, qui sera exécutée par un consultant privé;
- iii) Etude sur divers problèmes ayant trait aux questions d'ajustements de poste, à l'intention du Comité d'experts pour les ajustements : un consultant (classe P-5/D-1) pendant 30 jours, y compris les frais de voyage;
- iv) Etudes relatives à l'organisation des carrières et au recrutement : un consultant (classe P-5/D-1) pendant 30 jours;
- v) Recrutement d'agents chargés d'étudier les prix pour les études sur le coût de la vie;
- vi) Autres fins, en fonction du programme de travail qui sera établi par la Commission compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et d'autres organes délibérants, ainsi que des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail pour 1978; il s'agira sans doute des fins suivantes :

/...

- a) Activités complémentaires ayant trait aux besoins relatifs du personnel de carrière et des fonctionnaires engagés pour une durée déterminée et incidences sur la planification des effectifs, les procédures de recrutement et les conditions d'emploi;
 - b) Critères relatifs à la répartition géographique et à une participation équitable des deux sexes;
 - c) Réexamen de la notion d'"administration nationale la mieux rémunérée";
 - d) Nouvelles améliorations du système des ajustements (indemnités de poste ou déductions);
 - e) Elaboration de normes communes de classement et contrôle de leur application;
 - f) Etude initiale sur les techniques d'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires;
 - g) Uniformisation des pratiques suivies en matière de personnel.
- b) Frais de voyage du personnel (50 200 dollars)
- i) Six fonctionnaires (4 administrateurs, 2 agents des services généraux) qui assisteront à deux sessions de trois semaines de la Commission ailleurs qu'au Siège;
 - ii) Trois fonctionnaires qui assisteront à deux sessions de 10 jours du Comité consultatif pour les questions concernant les ajustements ailleurs qu'au Siège;
 - iii) Un fonctionnaire qui assistera à quatre sessions de sept jours du Comité consultatif pour les questions administratives;
 - iv) Deux fonctionnaires qui entreprendront quatre voyages de 10 jours en Europe dans le cadre des enquêtes sur les traitements des agents des services généraux.

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales (remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses de la Commission de la fonction publique internationale qui est à leur charge)

13. Le paragraphe 3 de l'article 21 du statut de la Commission de la fonction publique internationale prévoit que les dépenses de la Commission sont partagées entre les organisations selon des modalités convenues entre elles. Conformément aux modalités ainsi convenues, lesdites dépenses sont réparties entre les organisations

/...

sur la base des statistiques assemblées par le Comité consultatif pour les questions administratives quant au nombre total de fonctionnaires en poste au 31 décembre 1977. Dans ces conditions, il est prévu qu'en l'occurrence les institutions spécialisées rembourseront à l'Organisation des Nations Unies 63 p. 100 environ des dépenses totales de la Commission pendant l'exercice biennal 1978-1979. L'application de ce pourcentage aux demandes de crédits révisées au titre de la Commission indiquées à l'annexe I entraînerait un remboursement à l'ONU d'un montant de 2 024 900 dollars, soit une diminution de 41 100 dollars par rapport aux prévisions antérieures 3/ au titre du chapitre 2 des recettes (Recettes générales).

3/ A/32/6, par. 2.10.

ANNEXE I

Commission de la fonction publique internationale

Analyse des coûts globaux
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

A. COUTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1976-1977	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1978-1979
		Maintien des programmes de 1976-1977 (aux taux révisés de 1977)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1977)	Inflation en 1978 et 1979	Augmentation totale	
Commission						
Personnel temporaire pour les réunions	175	4,9	(17,4)	12,4	(0,1)	174,9
Frais de voyage des représentants	141	4,1	34,9	13,7	52,7	193,7
Imprimerie	37	1,2	(28,2)	0,9	(26,1)	10,9
Honoraires a/	179	11	36	-	47	226
Secrétariat						
Postes permanents	1 207,9	194,1	27,2	111,5	332,8	1 540,7
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	42	1,1	(27)	1,2	(24,7)	17,3
Consultants	211	7,2	-	16,7	23,9	234,9
Heures supplémentaires	2	-	-	0,2	0,2	2,2
Dépenses communes de personnel	376	74,8	8,6	32,6	116	492
Frais de voyage du personnel	45	1,7	-	3,5	5,2	50,2
Travaux contractuels de traitement des données	9,7	0,3	-	0,8	1,1	10,8
Frais généraux de fonctionnement	198	6,7	-	15,6	22,3	220,3
Fournitures et accessoires	21	0,5	-	1,6	2,1	23,1
Mobilier et matériel	5	0,1	-	0,4	0,5	5,5
Total	2 649,6	307,7	34,1	211,1	552,9	3 202,5

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1977)

(1) Coût total du maintien des programmes de 1976-1977	Accroissement des ressources				Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant effectif	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté	
2 957,3	34,1	-	22,6	56,7	1,9 %

-

Total, coûts directs 3 202,5

-

Total, coûts directs et coûts indirects répartis

a/ Y compris l'indemnité spéciale du Président.

ANNEXE II

Postes permanents nécessaires

Unité administrative : Commission de la fonction publique internationale

Catégories	Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires		Total	
	1976-1977	1978-1979	1976-1977	1978-1979	1976-1977	1978-1979
<u>Administrateurs et fonction- naires de rang supérieur</u>						
Directeur (D-2)	1	1	-	-	1	1
Administrateur général (D-1)	1	1	-	-	1	1
Administrateur hors classe (P-5)	2	2	-	-	2	2
Administrateur de 1ère classe (P-4)	9	9	-	-	9	9
Administrateur de 2ème classe (P-3)	2	2	-	-	2	2
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe (P-2/1)	1	2	-	-	1	2
Total	16	17	-	-	16	17
<u>Agents des services généraux</u>						
1ère classe	2	3	-	-	2	3
Autres classes	20	19	-	-	20	19
Total	22	22	-	-	22	22
TOTAL GENERAL	38	39	-	-	38	39
